

PRO BONO : IL N'EN TIENT QU'À VOUS DE DONNER, DIT BRETT HARRISON (LAWYER'S DAILY)

Publié le 26 mars, 2019

Catégories: [Actualités](#)

Ce n'est pas un secret, l'accès à la justice est en crise. Les tribunaux, les avocats et les institutions judiciaires semblent être au bout de leurs capacités, sans solutions faciles à l'horizon. Évidemment, si nous voulons trouver des solutions, nous devons d'abord cerner le problème. L'un des nombreux défis qui se posent au système judiciaire est le nombre croissant de personnes qui se représentent elles-mêmes en raison des coûts qu'engendre la représentation par avocat. Comme l'indique le rapport intitulé *National Self-Represented Litigants Project Report*, le nombre de plaideurs non représentés par avocat a bondi et représente plus de 70 % des affaires civiles devant les tribunaux civils inférieurs. Ainsi, nos tribunaux sont inondés de dossiers dans lesquels interviennent des personnes non représentées par avocat qui ne disposent que de peu d'aide, voire aucune, pour comprendre notre système judiciaire byzantin. (Qui d'autre qu'un avocat sait ce qu'est une demande introductive d'instance ou un affidavit?) Cette situation pèse non seulement sur les plaideurs, mais aussi sur les juges et le personnel judiciaire qui tentent de les aider.

De nombreux changements sont intervenus au sein du système judiciaire qui ont permis d'améliorer l'accessibilité au système judiciaire pour les personnes non représentées par avocat, comme la simplification des règles de procédure et l'utilisation accrue des technologies, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire. En attendant, la solution la plus évidente à cet aspect du problème consiste à fournir aux personnes qui en ont besoin des services juridiques pro bono afin qu'elles puissent mener à bien leur litige de façon efficace et efficiente.

Consultez le texte intégral de l'article « Pro bono: It's in you to give » par [Brett Harrison](#) dans le [The Lawyer's Daily](#)